

REGLEMENT DE L' EPREUVE

« VALBERG TRAIL »

14 ème ÉDITION – samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026

PREAMBULE

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure sécurité et intégrité sportive. Nous sommes ravis de vous accueillir dans la station de Valberg et vous souhaitons d'y passer un agréable moment de convivialité et de partage de notre passion pour le sport- nature.

Le Comité d'organisation de l'événement, composé de :

- M. Christian GUÉMY, Président du CSPM
- M. Alain SANTI, Responsable des Sports de la station de Valberg
- M. Christophe MENEI, Responsable de l'organisation

1/ GENERALITES

L'événement dénommé « VALBERG TRAIL » est organisé par le Club des Sports des Portes du Mercantour de Valberg-Beuil (CSPM) en collaboration avec Mermonts Organisation et l'appui technique de la station de Valberg. Il consiste en 5 épreuves chronométrées de trail running, se déroulant sur le territoire des communes de Beuil, Péone/Valberg et Guillaumes :

- **Le MARATHON DES PORTES DU MERCANTOUR**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 42,2 km et 1 900 m de dénivelé positif, à terminer en moins de 8h00.
- **Les ROCHES ROUGES**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 31km et 1050m de dénivelé positif, à terminer en moins de 6h00
- **Le SEMI-MARATHON DE VALBERG/BEUIL**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 21,1 km et 950 m de dénivelé positif, à terminer en moins de 4h00.
- **Le VALBERG EXPRESS**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers de 12.9km et 530m de dénivelé positif
- **La VERTICALE 1000**, course pédestre de montagne sur piste et sentiers de 8.5km et 1000m de dénivelé positif

Le MARATHON DES PORTES DU MERCANTOUR et le SEMI-MARATHON sont des épreuves inscrites au « CHALLENGE TRAIL 06 » organisé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Votre participation à l'une de ces épreuves implique votre acceptation sans réserve de ce qui suit :

2/ PARCOURS

Le parcours du Marathon et du Semi-Marathon seront matérialisés par les éléments officiels du Challenge Trail 06

MARATHON : <https://www.openrunner.com/route-details/20132468>

LES ROCHES ROUGES : <https://www.openrunner.com/route-details/22504176>

SEMI-MARATHON : <https://www.openrunner.com/route-details/20132478>

VALBERG EXPRESS : <https://www.openrunner.com/route-details/20132561>

VERTICALE 1000 : <https://www.openrunner.com/route-details/22502021>

3/ HORAIRES

Les épreuves sont réparties sur 2 jours, samedi 12 et dimanche 13 septembre.

Samedi 12 septembre :

- à 08h30 pour les Roches Rouges (31km), précédé d'un briefing à 08h15. Départ devant l'Espace Mounier/piscine de Valberg (à l'entrée de la station, à gauche en montant de Nice).
- à 10h30 pour la Verticale 1000, précédé d'un briefing à 10h15. Départ à Guillaumes (devant la Mairie)

Dimanche 13 septembre :

Tous les départs auront lieu devant l'Espace Mounier/piscine de Valberg (à l'entrée de la station, à gauche en montant de Nice).

- à 08h00 pour le Marathon, précédé d'un briefing à 07h45
- à 09h30 pour le Semi-Marathon, précédé d'un briefing à 09h15
- à 11h00 pour le Valberg Express, précédé d'un briefing à 10h45

Des contrôles aléatoires du matériel (eau/ réserve alimentaire, ...) seront organisés dans le sas de départ.

Les arrivées seront jugées au même endroit, excepté pour la Verticale 1000, qui arrivera au sommet de la Croix du Sapet (au-dessus de l'Espace Mounier).

Les barrières horaires suivantes sont instituées :

Pour le Marathon :

12h00 au col de la Couillole (Km 22)

14h00 au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 33)

Pour les Roches Rouges :

11h00 à la balise 16 (km 13)

Pour le Semi-Marathon :

12h40 au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 11,5)

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents devront quitter le point de contrôle avant la barrière horaire fixée. Passée cette barrière, les concurrents concernés seront mis hors course et devront restituer leurs dossards au personnel de contrôle.

4/ INSCRIPTIONS

Le nombre de participants est limité à 250 pour la Marathon, 300 pour les Roches Rouges, 350 pour le semi-marathon, 300 pour le Valberg Express et 200 pour la Verticale 1000

Les inscriptions sont ouvertes à tout détenteur d'une licence FFA en cours de validité ou à toute personne ayant rempli son PPS (Parcours de prévention Santé) sur le lien dédié et dans le délai imparti.

Le parcours Valberg Express de 12.9km est ouvert à partir de la catégorie Cadet (U18), la Verticale 1000 et le Semi-Marathon à partir de la catégorie Juniors (U20). Les autres parcours (42km, 31km) ne sont ouverts qu'à partir de la catégorie Espoir (U23)

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont possibles jusqu'au jeudi 10 septembre 2026 à minuit, exclusivement en ligne, sur le site www.sportips.fr,

Aucune inscription ne sera possible sur place.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'annulation de l'épreuve par décision gouvernementale ou préfectorale indépendante de notre volonté, les inscriptions pourront être en partie remboursées dans la mesure des frais engagés par l'organisation ou reportés à l'année suivante.

Les inscriptions sont nominatives, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué.

5/ RETRAIT DES DOSSARDS

Le contrôle du matériel obligatoire et le retrait des dossards des épreuves seront ouverts de la façon suivante :

- Vendredi 11 septembre de 15h00 à 19h00 à l'espace Mounier (Valberg) **pour l'ensemble des parcours**
- Samedi 12 septembre de 7h00 à 8h00 pour le parcours de 31km et de 7h00 à 9h30 pour la Verticale 1000, à l'Espace Mounier. **Tous les dossards sont à récupérer à l'Espace Mounier (Valberg), même pour la Verticale 1000 dont le départ est à Guillaumes. Aucun dossard ne sera donné à Guillaumes.**
- Samedi 12 septembre de 14h00 à 19h00 à l'Espace Mounier pour les 3 parcours du dimanche (42km, 21km et 13km)
- Dimanche 13 septembre à partir de 6h30 (jusqu'à 7h30 pour le 42km, 9h00 pour le 21km et 10h30 pour le 13km)

A cet effet, les concurrents devront impérativement présenter :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- une licence FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins de 1 an à la date de l'épreuve, ou un PPS en cours de validité,
Dans l'hypothèse bien sûr où ces pièces n'aient pas été transmises lors de l'inscription en ligne .
- la totalité du matériel obligatoire dont la liste figure ci-après.

A défaut, leur dossard ne pourra leur être remis et ils ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Ils devront également télécharger le tracé du parcours choisi sur leur téléphone mobile et y enregistrer le numéro de téléphone d'urgence fourni par l'organisation.

6/ MATÉRIEL

Matériel minimum obligatoire pour les concurrents :

- Dossard fourni par l'organisation, non plié, épinglé visible sur la poitrine, sur le ventre ou sur une ceinture
- Téléphone portable totalement chargé, comportant les numéros d'urgence communiqués par l'organisation et la trace GPX du parcours choisi
- Couverture de survie
- Sifflet
- Veste imperméable avec coutures étanches
- Gobelet (aucun contenant ne sera fourni sur les stands de ravitaillement)

Pour les parcours de 42km, 31km et 21km : réserve d'eau minimale de 1 L

Pour les parcours de 13km et 8.5km : réserve d'eau minimale de 0,5 L

Les bâtons sont autorisés sur toutes les épreuves : tout concurrent décidant de s'en équiper devra les porter du départ à l'arrivée.

ATTENTION : La météo pouvant changer brutalement en montagne, les concurrents sont invités à consulter les bulletins ad hoc avant le départ et de s'équiper en conséquence.

7/ RAVITAILLEMENTS

Le principe du trail running en compétition est la semi-autosuffisance.

Par conséquent, chaque concurrent doit prévoir ses besoins propres en alimentation liquide et solide en fonction de la distance choisie, de son état de forme et des conditions météo (attention aux fortes chaleurs).

Cependant, l'organisation met à disposition des concurrents les points de ravitaillement liquide (eau plate, eau gazeuse, soda,...) et solide (fruits frais, fruits secs, biscuits salés...) suivants :

Pour le Marathon (42km) :

- au lieu-dit « La Colle » (Km 11,2) liquide uniquement
- au col de la Couillole (Km 22,1) solide et liquide
- au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 33,0) solide et liquide
- à l'arrivée

Pour les Roches Rouges (31km) :

- au col de l'Espaul (km 8.5) liquide
- L'Illion (km 19) liquide et solide
- A l'arrivée

Pour le Semi-Marathon (21km) :

- au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 11,6) solide et liquide
- à l'arrivée

Pour le Valberg Express (13km) :

- au col de l'Espaul (km 6) liquide uniquement

Pour la Verticale 1000 (8.5km) :

- uniquement à l'arrivée

Aucun ravitaillement tiers n'est autorisé. Quelques points d'eau potable naturels jalonnent les parcours.

Les spectateurs sont autorisés sur l'ensemble des parcours. Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.

8/ CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour les 5 épreuves, les 3 premiers coureurs hommes et femmes au classement scratch seront récompensés, ainsi que le/la premier(e) de chaque catégorie d'âge, sans cumul possible.

- La remise des prix se fera à partir de 13h30 à l'Espace Mounier, en fonction des arrivées, le samedi et le dimanche.

La présence des lauréats est obligatoire pour recevoir leurs récompenses.

9/ SECURITE ET RESPONSABILITE

L'organisation a souscrit une assurance multirisque responsabilité civile.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle.

Les épreuves seront sécurisées par des équipes de secouristes à l'arrivée et aux points stratégiques de chacun des parcours.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Tout concurrent a l'obligation de venir en aide à un autre concurrent en difficulté et d'en avvertir immédiatement l'organisation (n° de téléphone inscrit sur le dossard) ou le poste de contrôle le plus proche.

Tout concurrent décidant d'abandonner doit immédiatement en avvertir l'organisation (n° de téléphone inscrit sur le dossard) ou le poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Tout concurrent mis hors course mais souhaitant poursuivre son parcours sans dossard est informé qu'il l'effectuera en totale autonomie et sous son entière responsabilité. Les autres concurrents mis hors course pourront être rapatriés par l'organisation jusqu'à l'Espace Mounier.

Les réseaux de téléphonie mobile couvrent en principe l'intégralité des parcours. A défaut de couverture réseau par votre opérateur, composez le 112.

10/ ETHIQUE, OBLIGATIONS ET SANCTIONS

Les manquements suivants à l'éthique, au respect et à l'esprit sportif entraîneront la disqualification immédiate du concurrent fautif (liste non exhaustive) :

- Absence d'un ou plusieurs élément(s) du matériel obligatoire en un point quelconque des parcours

- Aide extérieure de toute nature (y compris accompagnement et ravitaillement personnel)
- Non respect des parcours dans leur intégralité
- Non respect de l'environnement (déchets et détritux divers)
- Non respect des injonctions du personnel (organisation, secouristes, signaleurs,...)
- Non assistance à un concurrent en difficulté
- Manque de respect à l'organisation et/ou aux bénévoles
- Utilisation d'un moyen de transport pendant l'épreuve

11/ MODIFICATION/ANNULATION

En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours voire d'annuler les épreuves à tout moment, y compris une fois les départs donnés.

12/ RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit et déposée au PC course (Espace Mounier) auprès d'un membre du Comité d'organisation dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du concurrent concerné.

13/ DROIT À L'IMAGE

Tout participant à l'évènement VALBERG TRAIL renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord formel de l'organisation.

Informations, hébergement :

Offices de Tourisme Valberg : 04 93 23 24 25

Beuil : 04 93 02 32 58 Guillaumes : 04 93 05 57 76 ot@valberg.com

office.de.tourisme@beuil.fr ot@guillaumes.fr